

## À PARTIR DU 1ER JANVIER 2023 : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES DÉCHETS ET COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Au 1er janvier 2023 au niveau national, toutes les collectivités doivent avoir mis en place l'extension des consignes de tri. Il s'agit dorénavant de trier tous les emballages ménagers (métal et plastique) et tous les papiers et cartons. Cette évolution a amené Agglopolys à repenser son service de gestion des déchets.

Au 1er janvier 2023, plusieurs changements interviennent pour simplifier le geste de tri et améliorer les performances de recyclage :

- Des consignes de tri simplifiées, étendues et harmonisées sur tout le territoire national : tous les emballages et les papiers se trient ! Partout en France les consignes de tri deviennent identiques.
- La mise à disposition de bacs jaunes pour le tri à tous les foyers déjà équipés de bacs gris.
- Une nouvelle collecte en porte-à-porte de ces bacs jaunes en alternance avec les bacs gris pour un service de proximité amélioré.

La collecte des emballages en verre reste en apport volontaire : près de 400 Points Verre sont à disposition des habitants sur l'ensemble des 43 communes.



### Les consignes de tri

#### Les déchets allant dans le bac jaune :

##### • Tous les emballages en plastique

Bouteilles de produits alimentaires (huile, boissons, ketchup), flacons de gel douche et shampoing, bidons de lessives et produits ménagers...

**En plus :** pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, pots de crème fraîche, pots de beurre, blisters (jambon, fromage râpé), tubes de dentifrice, compotes individuelles, suremballages de packs de bouteilles...



##### • Tous les emballages en métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons sirop, barquettes aluminium...

**En plus :** capsules de café et de bière, plaquettes de médicaments, paquets de café...

##### • Tous les papiers

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, courriers

##### • Tous les emballages en carton

Cartons de céréales, gâteaux, pizzas, briques alimentaires (jus de fruits, lait, soupe, emballage), yaourts, boîtes d'œufs...

*Les emballages et papiers doivent être jetés en vrac, bien vidés et non emboîtés.*

#### Les « ordures ménagères » allant dans le bac gris :

C'est tout ce qui reste une fois qu'on a trié les déchets :

• Tous les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, gadget, briquet, assiette et couvert en plastique...)

• Tous les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...)

• Tous les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),

• Toute la vaisselle cassée,

• Tous les « biodéchets », déchets d'origine végétale et animale de la cuisine, les restes de repas après cuisson et les petits végétaux du jardin (à compter du 1er janvier 2024, ces déchets sont amenés à être compostés ; pour ce faire, Agglopolys distribue gratuitement des composteurs depuis le début d'année 2022).

*Les déchets doivent être jetés dans des sacs bien fermés.*

#### Les déchets allant dans les Points Verre :

• Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, pots et bocaux

*À jeter bien vidés, pas de dépôt entre 20h et 8h pour la tranquillité du voisinage.*

**Pour connaître le Point Verre le plus proche de chez vous consultez la carte interactive sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**

## Les modalités de collecte

**Bacs gris et bacs jaunes sont collectés en alternance.**

Les circuits de ramassage des déchets ont été réorganisés, par conséquent, pour une très grande majorité de communes, les jours de collecte ont changé.

**Dans votre commune, le jour de collecte est le xxxxxx.**

La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h.

La collecte est maintenue les jours fériés sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre. La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain.

En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

## Le compostage, c'est aussi du recyclage !

Agglopolys met gratuitement à disposition de chaque foyer un composteur ou un lombricomposteur.

En effet, à partir du 1er janvier 2024, il ne sera plus possible de jeter les épluchures, les restes de repas et les déchets végétaux dans la poubelle d'ordures ménagères. Ces déchets biodégradables, qui représentent près de 30 % du poids de nos poubelles, et sont composés à plus de 90 % d'eau, ne seront plus incinérés.

Ils devront être valorisés en compost, un engrais naturel et gratuit utilisable au jardin, au potager mais aussi pour les jardinières et plantes en pots.

### Conseils pour entretenir et nettoyer les bacs



- Nettoyer régulièrement les bacs en utilisant du bicarbonate de soude ou en pulvérisant du vinaigre blanc.
- En période de forte chaleur, stocker les bacs dans un lieu ombragé si possible.
- Pour se débarrasser des éventuelles mauvaises odeurs, verser quelques gouttes d'huile essentielle de lavande, de citron ou de menthe.



**Pour obtenir gratuitement un composteur ou un lombricomposteur, vous devez remplir le formulaire en ligne sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr).**

Vous serez informé de la disponibilité de votre composteur ainsi que des modalités de retrait par téléphone ou mail.

### Contact :

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys  
Tél. 02 54 58 57 57 ou [info.dechets@agglopolys.fr](mailto:info.dechets@agglopolys.fr)

## Jours de collecte et ramassage des bacs gris et jaunes (en alternance)

Pour rappel, les bacs sont collectés en alternance.

Ces jours de collecte sont soumis à d'éventuels ajustements à la marge (quelques rues proches d'une commune attenante seulement peuvent être concernées)

### Lundi

- Françay
- Herbault
- La Chaussée-Saint-Victor
- Lancôme
- Landes-le-Gaulois
- Mesland
- Monteaux
- Saint-Cyr-du-Gault
- Saint-Etienne-des-Guêrets
- Santenay
- Veuzain
- Vineuil

### Mardi

- Candé-sur-Beuvron
- Cellettes
- Chailles
- Les Montils
- Saint-Gervais-la-Forêt

### Mercredi

- Chaumont-sur-Loire
- Monthou-sur-Bièvre
- Rilly-sur-Loire
- Sambin
- Valaire
- Valencisse
- Valloire-sur-Cisse
- Villebarou

### Jeudi

- Cheverny
- Chitenay
- Cormeray
- Cour-Cheverny
- Seur

### Vendredi

- Averdon
- Champigny-en-Beauce
- Fossé
- La Chapelle-Vendômoise
- Marolles
- Ménars
- Saint-Bohaire
- Saint-Denis-sur-Loire
- Saint-Lubin-en-Vergonnois
- Saint-Sulpice-de-Pommeray
- Villefrancoeur
- Villerbon

Pour savoir quel bac (jaune ou gris) sera collecté la première semaine de janvier :

- se référer au calendrier de collecte distribué dans votre boîte aux lettres à la mi-décembre
- se reporter sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) pour consulter le calendrier en ligne